

SEJOUR DE MOBILITE A L'UNIGE DANS LE CADRE DU GLOBAL STUDIES INSTITUTE ANNEE ACADEMIQUE 2018-2019 POUR LES ETUDIANTS EN MOBILITE IN RATTACHES AU GSI

Le Global Studies Institute (GSI) vous souhaite la bienvenue à l'Université de Genève (UNIGE) et espère que vous profiterez pleinement de votre séjour!

1. CALENDRIER ACADEMIQUE

Il est primordial que les étudiants prennent connaissance du calendrier académique du GSI. Le calendrier académique précise notamment les dates des 3 sessions d'examens et les délais d'inscriptions aux enseignements/examens. Le calendrier académique est disponible sur le site du GSI.

2. CHOIX D'ENSEIGNEMENTS

Les enseignements offerts par l'UNIGE peuvent être consultés sur le site : http://wadme.unige.ch:3149/pls/opprg/w rech cours.debut

Les grilles horaires des programmes du GSI peuvent être trouvées sur le site du GSI.

Voici quelques informations à prendre en compte lors de la lecture du programme des cours et lors de vos choix d'enseignements :

- A = Enseignement dispensé au semestre d'automne
- P = Enseignement dispensé au semestre de printemps
- AN = Enseignement annuel (Automne ET printemps)
- Code cours commençant par « J » = Enseignement dispensé par le GSI
- Code cours commençant par « J1 » et « J2 » = Enseignement de niveau Bachelor
- Code cours commençant par « J4 » = Enseignement de niveau Master

Les étudiants de mobilité peuvent suivre des enseignements au GSI, ainsi que dans au maximum une autre Faculté/Centre/Institut de l'UNIGE.

Attention: Il existe des restrictions quant aux enseignements disponibles dans le cadre du Baccalauréat en relations internationales.

Les enseignements suivants ne sont pas ouverts aux étudiants de mobilité :

- J2DPR J2DPR9 Projet de recherche en Droit
- J2HPR Projet de recherche en Histoire
- J2EPR Projet de recherche en Sciences économiques
- J2PPR Projet de recherche en science politique
- J2MPR Projet de recherche interdisciplinaire
- J2P024 Séminaire d'encadrement du projet de recherche en science politique A
- J2P025 Séminaire d'encadrement du projet de recherche en science politique B

L'enseignement suivant a un nombre de places limité:

• **J2M219** - **International Geneva** (semestre de printemps): limité à **40** places pour les étudiants en mobilité dans le cadre du Geneva Global Studies Network (GGSN). Les places restantes pourront être attribuées en premier lieu aux étudiants en mobilité rattachés au GSI et en second lieu aux étudiants de l'UNIGE d'autres Facultés/Centres/Instituts.

3. NIVEAU D'ETUDES

Les étudiants inscrits dans un programme de Bachelor dans leur université d'origine ne sont pas autorisés à s'inscrire à des enseignements de Master du GSI. De même, les étudiants inscrits dans un programme de Master dans leur université d'origine ne sont pas autorisés à s'inscrire à des enseignements de Bachelor du GSI.

4. INSCRIPTION AUX ENSEIGNEMENTS / EXAMENS

Selon le niveau d'études des étudiants, l'inscription aux enseignements se fait différemment.

- 1. Inscription aux enseignements de Bachelor :
 - Inscription aux enseignements de Bachelor du GSI, de la Faculté des Sciences de la Société (SdS) et la Faculté d'économie et de Management (GSEM): compléter l'inscription en ligne au travers du portail (portail.unige.ch). Le système d'inscription au travers du portail donne aux étudiants la liste complète des enseignements Bachelor de l'UNIGE. Ceux-ci doivent cocher les enseignements, parmi cette liste, auxquels ils souhaitent s'inscrire. Les délais d'inscription doivent être respectés;
 - Inscription à des enseignements de Bachelor donnés par des Facultés/Centres/Instituts autres que le GSI, SdS et GSEM: compléter l'inscription en ligne au travers du portail (portail.unige.ch) ET compléter un formulaire papier disponible auprès du Secrétariat des Etudiants de la Faculté/Centre/Institut

concernée à remettre à cette dernière conformément à son calendrier académique (double inscription).

2. Inscription aux enseignements de Master :

- Inscription aux enseignements de Master du GSI, de la Faculté des Sciences de la Société (SdS) et la Faculté d'économie et de Management (GSEM): compléter le formulaire papier « Demande d'inscription à des enseignements/examens » (disponible sur le site du GSI) et le remettre au Secrétariat des Etudiants du GSI dans les délais impartis;
- Inscription à des enseignements de Master donnés par des Facultés/Centres/Instituts autres que le GSI, SdS et GSEM: compléter et soumettre au Secrétariat des étudiants du GSI le formulaire papier « Demande d'inscription à des enseignements/examens » (disponible sur le site du GSI) ET compléter un formulaire disponible auprès du Secrétariat des Etudiants de la Faculté concernée et le remettre à ce dernier conformément à son calendrier académique.

Les délais d'inscription aux enseignements/examens sont fixés comme suit :

Semestre d'automne 2018 : 15 octobre 2018
Semestre de printemps 2019 : 11 mars 2019

Les délais d'inscription doivent être scrupuleusement respectés.

Attention : Une fois que l'étudiant a procédé à son inscription, il n'est pas possible de l'annuler. Toute inscription est définitive.

5. EXAMENS

Le GSI organise trois sessions d'examens aux dates suivantes :

- Session ordinaire de janvier/février 2019 : du 14 janvier au 2 février 2019
- Session ordinaire de mai/juin 2019 : du 27 mai au 15 juin 2019
- Session extraordinaire d'août/septembre 2019 : du 19 août au 7 septembre 2019

Les dates, horaires et lieux des examens se déroulant durant la session d'examens sont communiqués par le biais d'un message électronique personnel envoyé à chaque étudiant.

Les examens de l'Université de Genève (des trois sessions) ne peuvent être présentés qu'aux lieux, dates et horaires fixés. Aucune dérogation n'est octroyée pour les présenter à distance et/ou à une autre date/heure que celles établies.

S'agissant des types d'évaluations (ex : examen écrit, examen oral...), ils sont les mêmes pour tous les étudiants.

Certains enseignements figurant dans le programme du BARI ne sont pas sanctionnés par une note mais par une évaluation de type « oui/non ». S'il a été décidé que l'enseignement serait évalué par une note, l'étudiant ne peut pas obtenir une évaluation de type « oui/non ». De même, s'il a été décidé que l'enseignement serait une évaluation de type « oui/non », l'étudiant ne peut pas obtenir de note.

6. ABSENCE A UN EXAMEN

L'absence non motivée à un examen est enregistrée comme telle dans le relevé de notes. Elle équivaut à un échec à l'examen correspondant.

L'étudiant qui ne se présente pas à un examen et qui peut se prévaloir d'un cas de force majeure adresse immédiatement au Directeur une requête écrite par voie postale, accompagnée des pièces justificatives. Si le motif est accepté, l'absence justifiée est enregistrée comme telle.

Lorsqu'un étudiant est malade ou qu'il est accidenté, il doit produire un certificat médical pertinent. Ce dernier doit être produit dans un délai de trois jours au plus tard à compter de l'empêchement, sauf cas de force majeure.

7. SYSTEME DE NOTATION A L'UNIGE

Le système de notation de l'UNIGE va de 0.00 à 6.00, 6.00 étant la note maximale et 0.00 la note minimale :

Echelle ECTS		Notation UNIGE
Α	Excellent	6.00, 5.75, 5.50, 5.25
В	Très bien	5.00, 4.75
С	Bien	4.50
D	Satisfaisant	4.25
E	Suffisant	4.00
F	Insuffisant	< 4.00

8. En cas d'echec a un ou plusieurs examens

Les étudiants en mobilité bénéficient de deux tentatives pour valider un enseignement. En cas d'échec à un ou plusieurs enseignements lors des sessions ordinaires d'examens de janvier/février ou mai/juin 2019, les étudiants bénéficient de la session extraordinaire d'examens d'août/septembre 2019 pour le/les représenter.

Attention: En cas d'échec à un examen durant la session de janvier/février 2019 ou mai/juin 2019, les étudiants ne sont <u>pas</u> automatiquement inscrits à la session extraordinaire d'août/septembre 2019. Pour s'inscrire, l'étudiant doit remplir le formulaire papier « Demande d'inscription à des enseignements/examens » et le remettre au Secrétariat des Etudiants du GSI au plus tard le <u>15 juillet 2019</u>.

Les examens de l'Université de Genève (des trois sessions) ne peuvent être présentés qu'aux lieux, dates et horaires fixés. Aucune dérogation n'est octroyée pour les présenter à distance et/ou à une autre date/heure que celles établies.

9. CONSULTATION DES EXAMENS

Les copies d'examens peuvent être consultées en fin de semestre. Les détails concernant les séances de consultation sont publiés sur le site du GSI.

Les indications spécifiques pour chaque consultation données sur cette page doivent être respectées.

10. RELEVE DE NOTES

En fonction des choix d'enseignements, les étudiants reçoivent un ou plusieurs relevés de notes par semestre.

Ils seront envoyés par courrier postal exclusivement à l'adresse que l'étudiant aura indiquée lors de son inscription à l'Université de Genève.

11. QUESTIONS D'UN AUTRE ORDRE

Pour toutes autres questions (logements, bourses...), nous vous invitons à contacter le Service des Affaires internationales (http://www.unige.ch/international/servicesri.html)

12. CONTACTS

Conseiller aux études en charge de la mobilité

M. Marc PCHON 022.379.72.24 Marc.Pochon@unige.ch

Adresse postale:

Sciences II 30, Quai Ernest-Ansermet Case postale CH – 1211 Genève 4 Adresse géographique : 10, rue des Vieux-Grenadiers 1205 Genève



SEJOUR DE MOBILITE A L'UNIGE ANNEE ACADEMIQUE 2018-2019

Attestation à remplir uniquement par les étudiants rattachés au GSI

	NOM:			
	PRENOM:			
	SEMESTRE(S) DE MOBILITE :	☐ Automne 2018☐ Printemps 2019		
Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du document « Séjour de mobilité à l'UNIGE dans le cadre du GSI – année académique 2018-2019 ».				
Signature	2:	Date :		

Ce document doit être dûment rempli et remis au Conseiller aux études chargé de la mobilité